

La gestion Locative

- Sélection des locataires sans discrimination aucune:
 - Etudier les candidatures sur des critères purement objectifs : salaire, emploi.
 - Eviter les critères subjectifs : délit « de sale gueule » (handicap, ethnie...)
 - Ne jamais demander la carte d'identité, la carte d'assuré social, les extraits de compte.

**Tous manquements à cette éthique est punit
de 45000€ d'amende et 3 ans d'emprisonnement,
75000 € d'amende et 5 ans pour les lieux accueillant du public.**